

**Aux Clubs de Nationales 1, 2 et 3
Messieurs et Dames**

Paris, le 8 juillet 2020

CSF 2.2.0. / JLG / MB

Objet : Brûlages

Mesdames, Messieurs,

L'article II.112 des Règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division. ».

Les divisions Pro A et Pro B messieurs comportent 18 journées et les divisions Pro dames 11 journées en phase 1^{ère} phase. Les nationales 1, 2 et 3 comportent 14 journées et une journée des Titres à l'issue de la 2^{ème} phase. Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2020 / 2021 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission sportive fédérale.

Journées sous SPID	Pro A Messieurs	Pro B Messieurs	Nationales 1, 2 et 3 Messieurs		Pro Dames (poule A)	Nationales 1, 2 et 3 Dames
1	Exempt	Exempt	19 sept 2020		Exempt	19 sept 2020
2	Exempt	Exempt	3 oct 2020		Exempt	3 oct 2020
3	Exempt	Exempt	17 oct 2020		Exempt	17 oct 2020
4	20 oct 2020	20 oct 2020	7 nov 2020		13 oct 2020	7 nov 2020
5	27 oct 2020	27 oct 2020	14 nov 2020		20 oct 2020	14 nov 2020
6	27 nov 2020	15 nov 2020	28 nov 2020		3 nov 2020	28 nov 2020
7	01 déc 2020	24 nov 2020	12 déc 2020		15 nov 2020	12 déc 2020
8	13 déc 2020	13 déc 2020	Exempt		Exempt	Exempt
9	20 déc 2020	20 déc 2020	Exempt		15 déc 2020	Exempt
10	22 déc 2020	22 déc 2020	Exempt		20 déc 2020	Exempt
11	10 jan 2021	10 jan 2021	Exempt		17 jan 2021	Exempt
12	26 jan 2021	26 jan 2021	Exempt		24 jan 2021	Exempt
13	(1)	(1)	23 jan 2021		(1)	23 jan 2021
14	(1)	(1)	6 fév 2021		(1)	6 fév 2021
15	(1)	(1)	13 mars 2021		(1)	13 mars 2021
16	(1)	(1)	27 mars 2021		(1)	27 mars 2021
17	(1)	(1)	10 avr 2021		(1)	10 avr 2021
18	(1)	(1)	17 avr 2021		(1)	17 avr 2021
19	(1)	(1)	8 mai 2021		(1)	8 mai 2021
20	(1)	(1)	4 juin 2021		(1)	4 juin 2021
21	(1)	(1)	5 juin 2021		(1)	5 juin 2021
22	(1)	(1)	6 juin 2021		(1)	6 juin 2021
23	(1)	(1)			(1)	
24	(1)	(1)			(1)	
25	(1)	(1)			(1)	

(1) Dates non connues

... / ...

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens des articles II.112 et II.217.3 des Règlements Sportifs (exemple : le mardi 27 octobre 2020 et le samedi 14 novembre 2020 sont considérés comme une même journée Spid).

« II.217.3 - Brûlage des joueurs figurant sur la liste

Pour les joueurs figurant sur la liste de l'équipe 1 de Pro A et Pro B, les règles de brûlage ci-dessous se substituent aux règles générales définies à l'article II.112.1 : a) les joueurs ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe 1 ou 2 messieurs de l'association ; les joueuses ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe 1 ou 2 dames de l'association. Pour chaque rencontre de l'équipe 2, seulement le 3^{ème} ou le 4^{ème} joueur de la liste peut figurer sur la feuille de rencontre (sous réserve de respecter les articles II.609 et II.610 des règlements administratifs) ; de plus, un joueur ne peut participer aux rencontres de barrages ou de titres avec l'équipe 2 de l'association que s'il a participé au préalable à deux rencontres au moins dans la phase servant de référence pour la qualification à la journée des titres ou barrages ; »

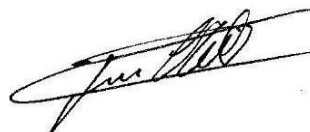
Lorsque les équipes de Pro A et de Pro B messieurs et Pro dames sont exemptes, les 3 meilleurs (es) joueurs ou joueuses classés (es) du dernier classement officiel diffusé de la liste sont considéré(e)s comme figurant sur la feuille de rencontre (article II.112.2) ; l'envoi de la feuille de rencontre n'est pas nécessaire.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne de chaque tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID :

- 1^{ère} phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (nationales 1, 2 et 3) ou rencontres aller dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro A et Pro B) : numérotation des journées de 1 à 10.
- 2^{ème} phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (nationales 1, 2 et 3) ou rencontres retour dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro) : numérotation des journées de 13 à 25.

Conformément aux Règlements sportifs (article II.112.1), la remise à zéro du brûlage intervient à la fin des rencontres aller pour la Pro A et la Pro B messieurs et la Pro dames et à la fin de la 1^{ère} phase pour les nationales 1, 2 et 3.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.



Jean-Luc GUILLOT
Président de la Commission
Sportive Fédérale

Copie : Conseil Fédéral
Commission Sportive Fédérale
Ligues et Comités Départementaux
Clubs de Pro messieurs et dames